

## **Animation Pièces 2025 : « L'incompréhension » !**

Fin décembre, le GCR et le constructeur ont présenté au GAR les conditions de la nouvelle animation PR 2025 (voir grille d'animation ci-après).

Celles-ci nous ont été imposées sans possibilité de négociation, ni de discussion.

Clarification importante : contrairement à ce que le constructeur a affirmé, le GAR n'a JAMAIS formulé de demande visant à faire converger les animations R1 et R2, car les concessionnaires et les agents ne font pas le même métier, les agents ne sont pas des grossistes.

La demande du GAR : Ce que le GAR a réellement exprimé, c'est la nécessité d'adapter l'animation en fonction de plusieurs facteurs : l'évolution des comportements client, la crise économique, les contraintes logistiques, les défaillances des outils informatiques, le nombre variable de productifs, et plus généralement les exigences du business actuel.

L'animation PR, basée sur la réalisation d'un objectif unique, qui date d'il y a plus de 25 ans n'est plus adaptée en 2025.

Les contraintes de notre activité augmentent :

La multiplication des gammes PR, les nombreuses pièces manquantes, l'obligation de recourir à la pièce d'économie circulaire, notamment avec les agréments d'assurance, les experts favorisant la réparation plutôt que le remplacement de pièces, le tarif PR tellement élevé que les clients se détournent de nos ateliers.

Pour finir, l'apparition de nouveaux acteurs du web, qui permet une comparaison instantanée avec nos tarifs PR, nous place en situation délicate à chaque devis client.

NON ! nous ne sommes plus dans les années 90, et il n'est plus pensable qu'un agent, qui achète des milliers d'euros de PR, n'obtienne aucun rappel annuel. Il y a plus de 1.000 agents dans ce cas-là, et cela n'est pas admissible.

**La proposition du GAR, faite au GCR et au constructeur, repose sur une animation par paliers permettant de rémunérer dès le 1<sup>er</sup> euro d'achat avec une RFA complémentaire récompensant la performance, similaire à celle mise en place pour les agents Motrio et par la majorité des autres constructeurs.**

*A ce jour, le Groupement des Concessionnaires Renault (GCR) a refusé d'ouvrir un dialogue ou de prendre en compte l'ajout d'une clause de sauvegarde, rappelant que le constructeur n'intervient pas dans cette animation, entièrement financée par le R1.*

Pour le GAR, l'animation doit récompenser le travail, la fidélité et la performance. Or, dans le dispositif 2025, seule la surperformance est valorisée, et cela dans un contexte où les objectifs sont parfois fixés de manière arbitraire.

Concernant les objectifs 2025, le Constructeur annonce **une hausse de 5%** justifiée par :

- + 1,8% Effet parc iso jour et performance,
- + 2% Evolution des tarifs PR 2024 non répercutée sur les objectifs en 2024,
- + 2,5% estimation de l'impact des hausses de tarif 2025.

En conclusion, le GAR regrette profondément l'absence de dialogue et la rigidité des conditions imposées par le GCR pour l'animation PR 2025. Ces décisions ne tiennent pas compte des réalités du terrain ni des besoins exprimés par le GAR, notamment une animation adaptée et équitable.

Dans un contexte économique et logistique complexe, il est essentiel de valoriser le travail, la fidélité et la performance des agents, plutôt que de se limiter à la seule surperformance.

Nous réitérons notre appel au GCR pour une révision de sa position et une animation plus juste et équilibrée, dans l'intérêt de tous les acteurs concernés.

## GRILLE ANIMATION - INCITATION FINANCIERE PR R2 2025

- **Performance Achat** : Bascule du Panier A à C de la gamme Motrio Autres Marques uniquement (hors produits Renault, Dacia et universels – ex liquides, consommables...)

**NEW**

**NEW**

Grille 2025	Panier A	Panier B	Panier C
Réal > 90%	3%	1,5%	3,5%
Réal > 95%	4,5%	2,5%	4%
Réal > 100%	6%	3%	5%
Réal > 105%	8%	4%	7%

Grille 2024	Panier A	Panier B	Panier C
Réal < 85%	0%	0%	0%
85 ≤ Réal < 90%	1%	1%	3%
90 ≤ Réal < 95%	3%	2%	3,5%
95 ≤ Réal < 100%	5%	2,5%	4%
100 ≤ Réal < 110%	7%	3%	5%
Réal ≥ 110%	8%	3,5%	5,5%

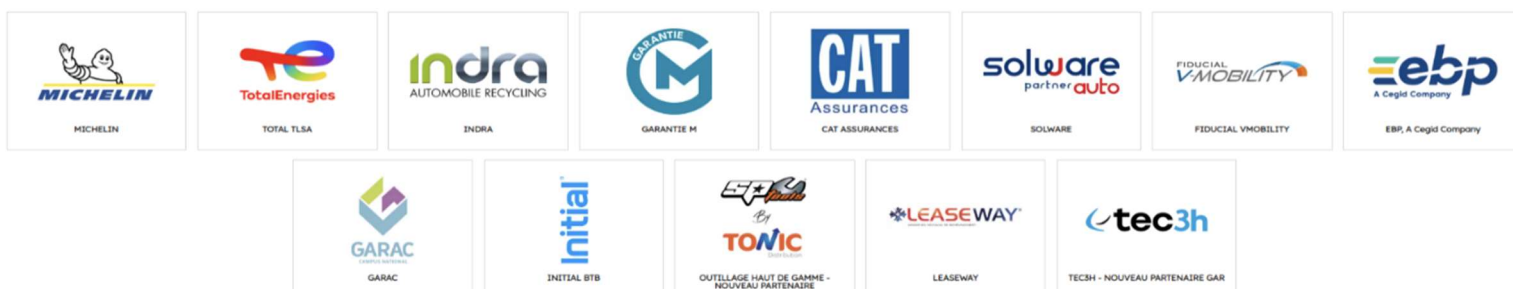
- **Rattrapage annuel par panier A/B/C**

Condition : Réalisation du semestre 2 > 85%

Si la réalisation de chaque Panier sur l'annuel est supérieure à la somme des 2 semestres  
-> Rémunération au meilleur des 2 (S1 et S2 isolé ou bien S1+S2)

**NEW**

➔ Qui se substitue à la Clause de globalisation semestrielle Panier A & B 2024



Contact : [info@gar-renault-dacia.fr](mailto:info@gar-renault-dacia.fr) Tél. 06 85 86 29 72  
site : [agents-renault.fr](http://agents-renault.fr)